

Périgueux, le 14 septembre 2021

**Service départemental
de la communication
Interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Etiage 2021 : Pas d'aggravation à la baisse des débits et maintien des mesures de restriction des usages

Avec le retour des précipitations du 1^{er} au 3 septembre dans le Sud et l'Est du département et les orages des 8 et 9 septembre qui ont bien arrosé notamment la partie entre la Vézère et la Dordogne, la recharge des débits des cours d'eau du département s'amorce dans certains secteurs.

Il convient à présent de veiller à la stabilisation des débits.

Cette situation a conduit le préfet de la Dordogne à maintenir les mesures de limitation des usages de l'eau, applicables à compter du samedi 18 septembre 2021 à 8h00, sur les cours d'eau suivants :

- Dronne amont, Isle amont, Crempse, Manoire, Beune, Chironde/Coly, Germaine, Lizabel, Melve et Conne : ALERTE (interdiction de prélèvement = 1 jour par semaine) ;
- Belle, Vern, Beauronne de Chancelade, Cern, Céou aval, Borrèze, Caudeau, Louyre, Couze/Couzeau, Gardonnette, Lidoire, Conne, Dropt amont, Bournègue et Escourou : ALERTE RENFORCEE (interdiction de prélèvement = 3,5 jours par semaine) ;
- Boulou, Céou amont, Tournefeuille, Estrop et Signal : CRISE (interdiction totale de prélèvement).

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 28 septembre prochain à la préfecture de la Dordogne.

Contacts presse:

Préfecture – service départemental de la communication interministérielle